

COMMUNIQUE

AGREMENT DE L'ACTIVITÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIÈRES POUR LE COMPTE DE TIERS D'UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL RISQUE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 avril 2015, d'agréer l'activité de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers des Sociétés d'Investissement à Capital Risque suivantes :

SICAR INVEST

Société d'Investissement à Capital Risque

régie par Loi n°1988-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et la loi n°1994-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Siège Social : 27 bis, Rue du Liban, 1002 - Tunis.

Capital Social : Huit millions de dinars (8 000 000 DT) divisé en 800 000 actions de 10 dinars chacune.

INTERNATIONAL SICAR

Société d'Investissement à Capital Risque

régie par Loi n° 1988-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et la loi n° 1994-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Siège Social : 61 bis, Rue Bab Jdid, 1^{er} étage, 1008 - Tunis.

Capital Social : Cinq millions de dinars (5 000 000 DT) divisé en 500 000 actions de 10 dinars chacune.